



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Pigment rouge laque France

Page

1

Version : 2

Édition révisée : 19.02.2025

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1. 1. Identifiant du produit

Nom du produit : Pigment rouge laque France

UFI : --

1. 2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

agent colorant

Utilisations déconseillées :

1. 3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com
39 bis rue du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Site web : www.mon-droguiste.com

1. 4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

1. 4. 2. Centre antipoison :

2. Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) N° 1272/2008 (CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification ni d'étiquetage comme produit dangereux selon le règlement CLP/SGH.

Impacts environnementaux possibles :

2. 2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
(CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification ni d'étiquetage comme produit dangereux selon le règlement CLP/SGH.

Désignation du danger :

Sans objet.

Mot signal :

Désignation du danger :

Désignation de sécurité :

Composants dangereux à étiqueter :

2. 3. Autres dangers



Pigment rouge laque France

Version : 2

3. Composition/Informations sur les ingrédients**3.1. Substance****3.2. Mélange**

Caractérisation chimique :

Pigment rouge 12 (CI 12385) fixé sur une base minérale.

Informations sur les composants / substances dangereuses

Ingrédients:

Carbonate de calcium (CaCO₃)

90 à 95 %

CAS-Nr : 471-34-1

Numéro EINECS : 207-439-9

N° EC :

Informations Complémentaires:

Ce produit/ce mélange contient des nanoformes.

Pigment Nano CI Rouge 12 :

Caractéristiques des particules :

Distribution granulométrique : d₁₀ = 0,025 µm ± 0,015 µm ; d₅₀ = 0,038 µm ± 0,018 µm ;d₉₀ = 0,062 µm ± 0,017 µm (MET)Surface spécifique : 27 m²/g ± 8 m²/g (BET) ; Cristallinité : cristalline (méthode DRX)

Forme : Cubes : 73 % (TEM) ; Sphères : 4 % (TEM) ; Tiges : 23 % (TEM)

4. Mesures de premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Informations générales:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation :

Emmenez la personne affectée à l'air frais.

Après contact avec la peau :

Laver avec du savon et rincer abondamment à l'eau.

Après le contact visuel :

Rincez abondamment les yeux ouverts à l'eau. En cas de gêne, consultez un médecin.

Après ingestion :

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes:

Aucune autre information disponible.

Effets :

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement:

Aucune mesure particulière de premiers secours n'est nécessaire.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Médias d'extinction**



Version : 2

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser des agents extincteurs pour alimenter le feu environnant.

Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inadaptés :

5. 2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Risques particuliers :

Ne pas inhaler les vapeurs.

5. 3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Portez un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations complémentaires :

6. Mesures de libération accidentelle

6. 1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Éviter la formation de poussière.

6. 2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Ne pas laisser pénétrer dans le système d'égouts ou dans l'eau.

6. 3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Nettoyer mécaniquement. Éviter la formation de poussière.

6. 4. Référence à d'autres sections

Éliminer les matériaux contaminés conformément à la section 13.

7. Manutention et stockage

7. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes de manipulation en toute sécurité :

Évitez la formation et le dépôt de poussière. Assurez une ventilation adéquate.

Mesures d'hygiène :

Lavez-vous les mains en fin de travail. Le port d'une protection cutanée préventive est recommandé.

7. 2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage :

À conserver dans un endroit frais et sec.

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Ne pas stocker avec : des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.



Pigment rouge laque France

Version : 2

Classe de stockage :

10-13 (TRSG 510)

Informations complémentaires :

7. 3.

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8. 1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

VLE-TWA : 10 mg/m³

Paramètres à contrôler :

Carbonate de calcium (CAS 471-34-1) : TLV-ACGIH (UE) : 10 mg/m³ (fraction inhalable) ;
3 mg/m³ (fraction aéroportée)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

PNEC (effet nul prédit)

Concentration):

Informations Complémentaires:

8. 2. Contrôles d'exposition

Mesures de protection techniques :

Assurez une ventilation adéquate.

Protection personnelle

Mesures générales de protection :

Ne pas inhaler la poussière. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

Nécessaire en cas de ventilation insuffisante.

Recommandé : Filtre à particules P1-P3

Protection des mains :

Gants de protection (EN 374)

Matériau des gants de protection :

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité (EN 166)

Protection corporelle :

Précautions environnementales :

Les émissions des équipements de ventilation ou de production doivent être contrôlées afin de garantir leur conformité à la législation environnementale. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques des équipements de production seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques



Pigment rouge laque France

Version : 2

9. 1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales
Formulaire:	poudre
Couleur:	rouge
Odeur:	inodore
Seuil olfactif :	Aucune information disponible
Valeur du pH :	non déterminé
Température de fusion :	pas disponible
Température d'ébullition :	non applicable
Point d'éclair:	non combustible
Taux d'évaporation :	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	non applicable
Limite supérieure d'explosion :	Aucune information disponible
Limite inférieure d'explosivité :	Aucune information disponible
Pression de vapeur :	non applicable
Densité de vapeur :	Aucune information disponible.
Densité:	0,800 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	insoluble
Coefficient de variation (n- Octanol/Eau) :	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation :	non applicable
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible.
Viscosité dynamique :	non applicable
Propriétés explosives :	



Pigment rouge laque France

Version : 2

Ce produit ne présente aucun risque d'explosion.

Propriétés oxydantes :

Aucune information disponible

Masse volumique apparente :

non déterminé

9. 2. Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité cinématique :

Classe de brûlage :

Teneur en solvant :

Contenu solide :

Taille des particules :

Caractéristiques particulières : Cette substance/ce mélange contient des nanoformes (voir section 3).

Autres informations :

Aucune autre information.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable si utilisé conformément aux spécifications.

10.2. Stabilité chimique

Stable si utilisé conformément aux spécifications.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Carbonate de calcium : Réagit avec les acides en formant du CO₂.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Carbonate de calcium : éviter les températures supérieures à 825 °C (décomposition).

Décomposition thermique :

Aucune autre information disponible.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides, bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : formation de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et de fumées.

10.7. Informations complémentaires

11. Informations toxicologiques

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Aucune toxicité attendue.

Toxicité aiguë

DL50, voie orale :



Pigment rouge laque France

Version : 2

Carbonate de calcium : 6450 mg/kg (rat)

DL50, cutanée :

CL50, inhalation :

Effets primaires

Effet irritant sur la peau :

Aucun effet irritant connu.

Effet irritant sur les yeux :

La poussière peut irriter les yeux.

Inhalation:

Aucune information disponible.

Ingestion:

Aucune information disponible

Sensibilisation:

Aucune donnée pertinente trouvée.

Mutagénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Cancérogénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Tératogénicité :

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour organes cibles (STOT) :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Risque d'aspiration :

Aucun risque d'aspiration.

11. 2. Informations sur les autres dangers

Aucun effet aigu ou chronique n'est attendu.

12. Informations écologiques

12. 1. Toxicité aquatique

Aucune toxicité attendue.

Toxicité des poissons :

Toxicité des daphnies :

Toxicité bactérienne :

Toxicité des algues :

12. 2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12. 3. Bioaccumulation



Version : 2

Aucune information disponible.

12. 4. Mobilité

Ce produit n'est pas soluble dans l'eau.

12. 5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvP

D'après les données disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1 %.

12. 6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12. 7. Autres effets indésirables

Classe de danger aquatique :

Comportement dans les systèmes d'égouts :

Autres effets écologiques :

Produit naturel. Sans danger pour l'environnement.

Valeur AOX :

13. Considérations relatives à l'élimination

13. 1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer conformément à la réglementation nationale et locale en vigueur.

Code européen des déchets (EWC) :

Emballage non nettoyé :

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Code de déchet n° :

14. Informations sur les transports

14. 1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

14. 2. Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR/RID :

Aucune marchandise dangereuse selon l'ADR / DOT (États-Unis) (transport terrestre).

IMDG/IATA :

marchandises non dangereuses

14. 3. Classes de danger pour le transport

Classe ADR :

non applicable

Numéro de danger :

Code de classification :

Code de restriction du tunnel :

Classe IMDG (mer) :



Version : 2

non applicable

Numéro de danger :

N° EmS :

Classe IATA :

non applicable

Numéro de danger :

14. 4. Groupe d'emballage

ADR/RID :

non applicable

IMDG :

IATA :

14. 5. Risques environnementaux

Aucun

14. 6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Non classé comme marchandise dangereuse en vertu de la réglementation sur les transports.

14. 7. Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI

14. 8. Informations complémentaires

15. Informations réglementaires

15. 1. Réglementations/Législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Classe de danger aquatique :

0, non dangereux (réglementation allemande)

Réglementation locale en matière d'accidents chimiques :

Directive Seveso III : non applicable au titre de la directive 2012/18/CE.

Restrictions en matière d'emploi :

Restriction et interdiction d'application :

Règlement CE REACH, Section XVII, Restrictions relatives à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux, numéro d'enregistrement 75

Instructions techniques sur la qualité de l'air :

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas nécessaire pour ce produit.

15. 3. Informations complémentaires

Règlement REACH de la CE, Annexe XIV, Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) : non réglementé / non applicable

16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit du point de vue des exigences de sécurité. Elles ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de propriétés spécifiques.